

# Éditorial

**Claude Bisson-Vaivre, Alain Bouvier, Isabelle Klépal**

DANS **ADMINISTRATION & ÉDUCATION** 2023/4 N° 180, PAGES 7 À 12

**ÉDITIONS ASSOCIATION FRANÇAISE DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION**

**ISSN 0222-674X**

**DOI 10.3917/admed.180.0007**

**Article disponible en ligne à l'adresse**

<https://shs.cairn.info/revue-administration-et-education-2023-4-page-7?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Association Française des Acteurs de l'Éducation.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# ÉDITORIAL

En posant l'ouvrage sur le métier, ouvrage que nous avons circonscrit au seul enseignement scolaire<sup>1</sup>, nous étions convaincus que la marchandisation de l'éducation était un phénomène connu, mesuré, évalué, à l'évolution silencieuse et lente, et que quelques données bien choisies nous permettraient d'introduire la réflexion et les articles qui l'alimenteraient. Il a fallu très vite nous rendre à l'évidence et reconsiderer notre entrée dans le sujet avant d'aller plus au fond. Avant d'avoir commencé, nous aurions presque été portés à conclure, au moins en ce qui concerne le système éducatif français, que le sujet n'en était pas un et que, masqué par la régulation de l'enseignement privé au travers de la loi Debré<sup>2</sup>, le phénomène était d'une part bien maîtrisé et d'autre part relativement marginal. Découverte inattendue ou pas, nous avons aussi constaté qu'enseignement privé et marchandisation ne sont pas synonymes. Aussi les acteurs du système n'ont-ils pas perçu que le « hors scolaire » marchand cerne le scolaire jusqu'à l'envahir peu à peu. Et dans ce processus, la marchandisation impacte de la même façon l'enseignement public et l'enseignement privé. La problématique est particulièrement complexe et il faut veiller à ne pas l'asseoir uniquement sur un passé qui n'aurait pas imaginé les transformations sociétales, technologiques et politiques inhérentes aux évolutions du monde.

## « Circulez, il n'y a rien à voir ! »

Car le fait est, il n'y a ni constats fiables et actualisés, ni études véritables qui ouvrirraient la voie à la discussion. Un moteur de recherche bien connu nous permet, toutefois, de recueillir quelques informations. Ainsi, la DGCCRF<sup>3</sup> estime-t-elle, en 2018, à deux milliards d'euros le chiffre d'affaires du secteur du soutien scolaire et indique-t-elle que les familles françaises qui le sollicitent y consacreraient en moyenne 1500 € par an. Elle relève surtout des pratiques

1. La marchandisation de l'enseignement supérieur étant un phénomène spécifique (par son ampleur, ses enjeux, ses acteurs...), elle ne pouvait entrer dans le cadre de ce numéro.
2. Loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés dite communément « loi Debré ».
3. Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

commerciales trompeuses et des clauses abusives dans les contrats. De son côté, EdTech Capital, média francophone de la filière EdTech, relève, en juillet 2022, que le confinement a affecté le monde du soutien scolaire et des cours particuliers, les entreprises de ce secteur ayant enregistré une baisse de 11,5 % en 2020, mais que la digitalisation est venue à leur secours en introduisant de nouvelles formes d'apprentissage. Par ailleurs, les deux leaders du marché français indiquent dans le *Journal du dimanche* du 27 septembre 2023, pour l'un une croissance de 20 à 25 % sur l'année scolaire 2022-2023, prévoyant une tendance identique pour la présente année scolaire, et pour l'autre, plus de 33 % sur la même période. Enfin, Xerfi, institut privé de conseil, spécialisé dans l'analyse économique sectorielle et la vente d'études de marché, indique que la crise sanitaire a poussé de nombreux parents à se tourner vers les prestataires de soutien scolaire pour pallier les carences de l'école à la maison. Mais, au bout du compte, peu voire pas d'études de nature à interroger en profondeur les raisons et les conséquences de l'émergence d'un marché parallèle de l'éducation, substitut partiel d'un marché noir conséquent, et peut-être encore plus récemment, de l'école. « Circulez, il n'y a rien à voir! »

## Et pourtant !

Et pourtant, n'y a-t-il pas matière à réagir à cette impression sur le ticket de caisse de supermarché d'une grande enseigne nationale : « *Suite à votre achat, vous avez obtenu deux heures de soutien scolaire offertes sur la plateforme...* » ? Et pourtant, depuis de nombreuses années, l'entreprise française en tête du soutien scolaire, dont le chiffre d'affaires dépasse 100 millions d'euros en 2022, promeut son activité sur les murs et les voitures des transports en commun, au milieu des annonces de ses concurrents, mettant en avant le renouvellement des formes et méthodes d'apprentissage grâce au numérique, la place des compétences, le plaisir d'apprendre, l'encadrement bienveillant par des enseignants de l'Éducation nationale, sans oublier l'accompagnement à la procédure Parcoursup et autres sujets éducatifs. Et pourtant, cet autre organisme qui, dès sa page d'accueil, fait connaître son enregistrement auprès du rectorat d'une académie du Sud et son numéro administratif d'immatriculation, ne peut se soustraire aux obligations d'information légales et doit communiquer sur son inscription au registre du commerce et des sociétés et sur le montant de son capital. Et pourtant, combien d'éditeurs proposent des cahiers de soutien pour le temps des vacances, les faisant porter vers la clientèle par des sportifs médiatiques ! Et pourtant, bien des moteurs de recherche en ligne concernant les établissements scolaires, ne serait-ce que pour leur numéro de téléphone, attribuent des étoiles et proposent une rubrique « Commentaires » comme on le fait de lieux touristiques, d'hôtels, de restaurants, ou d'autres prestations commerciales. Et pourtant!...

Alors, faut-il toujours circuler sans rien voir et surtout sans s'interroger, d'autant que les promotions publicitaires vont chercher leurs références à l'Éducation nationale ? Se positionnant explicitement en complémentarité, ces entreprises mettent en avant les failles du système. Face à cette multiplication de signes, faut-il rester naïfs ? Faut-il aussi balayer d'un revers de main ces pratiques, sans prendre en compte ce qu'elles traduisent des rapports que familles et élèves entretiennent avec les apprentissages ?

Nous n'avons donc pas renoncé au numéro, mais au contraire, nous avons persévétré et, chemin faisant, nous nous sommes beaucoup interrogés sur les raisons de ce silence relatif du monde pédagogique. Sommes-nous confrontés à l'un de ces tabous de l'École française ? À lire les notices et publicités variées diffusées par ces organismes privés, n'est-on pas porté à voir, en creux, une réalité de notre service public d'éducation ? L'Éducation nationale a-t-elle bien pris la mesure des changements sociétaux ? Et puisque nous utilisons le terme « marchandisation » dans le titre de ce numéro, en poursuivant dans le champ lexical de l'économie, l'École de la République n'est-elle pas marquée du sceau d'une forme de protectionnisme, qui ferait de sa reconnaissance passée une force suffisante pour lui garantir une position de quasi-monopole inébranlable ? N'y a-t-il pas des évolutions à prendre en compte ?

## **Et les valeurs républicaines dans tout cela ?**

Il faut se rendre à l'évidence, peu de voix en France s'élèvent pour dénoncer le renforcement des inégalités face aux apprentissages, du fait de l'apparition d'une multiplicité d'acteurs aux objectifs souvent obscurs. C'est le sommet de la Francophonie qui, réuni à Antananarivo en 2014, tire publiquement le signal d'alarme. « *La marchandisation est la transformation de l'éducation en un produit marchand source de profit. Elle est un processus insidieux aux formes multiples qui touche à la fois les secteurs de l'éducation formelle et informelle...* » conclut-il. Le développement de ce phénomène, porté par des acteurs privés qui ne dissimulent pas les buts lucratifs qui les animent, interpelle toutes les organisations de la société civile intervenant dans le champ éducatif; il vient bousculer les valeurs qui fondent le caractère collectif et humaniste de l'École. La Rapportrice spéciale de l'ONU sur le droit à l'éducation, Madame Shaheed, conclut à nouveau, en juin 2023, que la marchandisation de l'éducation s'avère un frein à l'égalité et une remise en cause de la qualité des contenus éducatifs, avec une amplification des risques résultant de l'essor du numérique dans ce domaine<sup>4</sup>. Les alertes ainsi posées, qu'en est-il exactement ? Quelle place la marchandisation prend-elle dans les systèmes éducatifs à travers le monde

---

4. Discours de présentation du rapport « Garantir le droit à l'éducation : avancées et défis cruciaux » au Conseil des droits de l'homme le 27 juin 2023.

et dans le système éducatif français en particulier ? Entre les entreprises vendant des services à côté, en plus ou dans l'École, et les structures privées se substituant à l'École, le champ est vaste.

## Des éclairages nourris et argumentés

Pour partager cette problématique, nous avons fait appel à des auteurs reconnus et à des approches diversifiées donnant lieu à débat et questionnements. Les propos, très souvent convergents, sont organisés autour de trois entrées. La première veut dresser les contours d'un phénomène sociologique et économique qui interpelle. C'est à Mark Bray, titulaire de la chaire UNESCO en éducation comparée à l'université de Hong Kong, spécialiste reconnu de la thématique, que nous donnons la parole en premier lieu pour nous faire partager ses observations sur le développement du phénomène à l'échelle planétaire. C'est ensuite Agnès van Zanten, éminente sociologue de l'éducation et directrice de recherche au CNRS, qui nous apporte un éclairage sociologique au niveau national ; Georges Felouzis et Barbara Fouquet-Chauprade, enseignants chercheurs en sciences de l'éducation et sociologie à l'université de Genève, complètent ces analyses tout en insistant sur la singularité de notre système éducatif en la matière ; tandis que Paul Mathias, philosophe, porte un regard inattendu sinon dérangeant sur les transformations de l'éducation et associe la Princesse de Clèves à la conclusion de son propos.

La deuxième partie s'ouvre sur une interview percutante et sans langue de bois d'Agnès Perrin-Turenne, autrefois cadre chez Acadomia après avoir été enseignante et personnel de direction dans le public, et aujourd'hui directrice de la Tony Parker Adequate Academy. Gilles Braun, IGESR honoraire, Jean-François Cerisier, professeur de sciences de l'information et de la communication à l'université de Poitiers, abordent les stratégies des entreprises et opérateurs qui œuvrent sur le marché du numérique éducatif et analysent les processus et outils utilisés pour le conquérir et y prendre une place de leader. En miroir, Thierry Joffredo, responsable adjoint du pôle des applications et des utilisateurs de la Direction des systèmes d'information et de l'innovation de l'académie de Rennes, après avoir repéré les dangers des applications privées, présente les premières réponses institutionnelles et les opportunités pour revenir à des usages plus conformes aux principes de l'École. Catherine Moisan, membre du Comité éthique et scientifique de Parcoursup, livre le repérage qu'elle a fait sur les entreprises qui interviennent sur des créneaux spécifiques d'entrée dans le supérieur ; et Norbert Perrot, IGEN honoraire, aborde les incursions du secteur privé marchand dans les formations professionnelles au détour des évolutions législatives et réglementaires des derniers mois.

La troisième entrée interroge plus spécifiquement les effets du développement de cette marchandisation. Entre demandes et inégalités induites, ne va-t-on pas

vers une fragmentation de l'École ? Autrement dit, quelles sont les conséquences pour l'École publique et ses partenaires associatifs notamment ? Dans cette optique, Aziz Jellab, IGESR, mélange approche sociologique et approche plus institutionnelle pour analyser les raisons et les conséquences du développement de l'enseignement privé, perméable également au phénomène de marché. Peut-être pensait-on avoir tout écrit ou presque sur la difficile question de l'orientation. L'article d'Anne-Claudine Oller nous fait savoir qu'il n'en est rien et qu'en matière de fragmentation, le coaching scolaire amplifie le phénomène marchand de l'éducation. L'instruction en famille est-elle une autre forme de la marchandisation ? Philippe Bongrand, enseignant-chercheur à l'université CY Cergy Paris-Université, se garde de répondre catégoriquement à la question mais remarque que le rôle de l'État y est déterminant pour que les dérives du *unschooling* et autres formes d'instruction hors école n'alientent pas le bien public qu'est l'éducation. Enfin, nous ne pouvions pas aborder la problématique de ce numéro sans observer ce qui se passe chez les partenaires historiques de l'éducation. Isabelle Prat, docteur en sociologie et membre du Groupe de recherche sur les sociétés contemporaines des universités de Limoges et de Poitiers, s'appuyant sur une étude longitudinale conduite sur trois des principales associations complémentaires de l'École, met en avant les choix marchands qu'est amené à faire le monde associatif face à la baisse des subventions d'État.

Enfin, pour conclure l'ensemble de ces textes et ouvrir des horizons, nous avons laissé la parole à Jacques Attali pour qu'il fasse partager aux lecteurs de ce numéro sa vision de l'École de demain dans un espace mondialisé et... marchandisé.

Parvenus au terme de ce numéro, si nous avons eu raison de persévérer, nous en sortons frustrés. Nous avons eu raison de persévérer car la qualité des articles fournis témoigne d'un engagement avéré de leurs auteurs pour les valeurs, le fonctionnement et les progrès attendus de l'École ; de plus, de nombreux auteurs ont consacré un temps important à reprendre ou compléter des propos à la suite de nombreux échanges entre nous, et nous tenons à les en remercier. Certains d'entre eux ont proposé des textes dont la longueur contrevenait aux contraintes éditoriales et nous avons dû en conserver l'essentiel. Pour autant, le lecteur en trouvera l'intégralité sur le site de l'AFAE. Ces textes, au nombre de trois, sont repérés dans le numéro par un QR code.

Mais nous sommes frustrés car au fur et à mesure de notre travail, nous ouvrions d'autres portes, nous engageant parfois dans des couloirs obscurs où libéralisme, humanisme et École entrent en conflit sur les valeurs que nous considérons comme fondatrices d'une république indivisible, laïque, démocratique et sociale, ou bien se heurtent parfois à des résistances héritées d'une culture scolaire trop imperméable. Ainsi faisions-nous le constat, peut-être hâtivement, que le milieu pédagogique français ne s'est pas pleinement emparé du sujet. Aussi, nous espérons que ce numéro sera, sinon un lanceur

d'alerte, au moins à l'origine d'une prise de conscience urgente et de l'ouverture d'un débat nécessaire à l'heure de l'ubérisation de pans de notre société.

Claude BISSON-VAIVRE

Alain BOUVIER

Isabelle KLÉPAL

# PARTIE I

## LE CONTEXTE DE LA MARCHANDISATION DE L'ÉDUCATION



